



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 37 2025

Bulletin officiel n° 37 du 2 octobre 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo37-0>

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Nomination d'élèves à l'École nationale des chartres

→ [Arrêté du 08-09-2025](#) - NOR : MENS2525601A

Enseignements secondaire et supérieur

Parcoursup

Phase de paramétrage des caractéristiques des formations initiales sur la plateforme nationale de préinscription Parcoursup pour la session 2025-2026

→ [Arrêté du 25-09-2025](#) - NOR : MENS2526112A

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation par intérim pour la région Île-de-France

→ [Arrêté du 05-09-2025](#) - NOR : MENR2525437A

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB-Bretagne INP)

→ [Arrêté du 16-09-2025](#) - NOR : MENS2526147A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé – Modification

→ [Arrêté du 05-09-2025](#) - NOR : MENS2526186A

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice)

→ [Avis](#) - NOR : MENR2524903V

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Normandie

→ [Avis](#) - NOR : MENR2524906V

Titres et diplômes

Nomination d'élèves à l'École nationale des chartes

NOR : MENS2525601A

→ Arrêté du 8-9-2025

MENESR – DGESIP – DGRI A1-3

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 septembre 2025, les candidats dont les noms suivent, déclarés admis à la session 2025 du concours d'entrée de l'École nationale des chartes, sont nommés élèves et acquièrent la qualité de fonctionnaire stagiaire, à compter du 1^{er} octobre 2025, pour suivre une scolarité d'une durée de trois ans et neuf mois, en application des dispositions du décret n° 63-783 du 1^{er} août 1963 modifié attribuant la qualité de fonctionnaire stagiaire à certains élèves de l'École nationale des chartes :

- Blanche Bérengier ;
- Margot Bernède ;
- Raphaël Bourreau ;
- Claire Buffet ;
- Léo-Paul Carrez ;
- Augustin Cordez ;
- Eléonore Faivre ;
- Jérémie Fortier ;
- Enzo Hamelin ;
- Iris Hostein ;
- Arthur Maillard-Le Motheux du Plessis ;
- Nathalie Materna ;
- Anne-Claire Pedo ;
- Matteo Picci ;
- Antoine Riou ;
- Jeanne Roussarie ;
- Sacha Tabary ;
- Lucie Taillabresse ;
- Clothilde Tardieu ;
- Jeanne Zajec.

Parcoursup

Phase de paramétrage des caractéristiques des formations initiales sur la plateforme nationale de préinscription Parcoursup pour la session 2025-2026

NOR : MENS2526112A

→ Arrêté du 25-9-2025

MENESR – DGESIP A-MOSS

Vu Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 et D. 612-1-5

Article 1 – La phase de paramétrage des caractéristiques de chaque formation, mentionnées au deuxième alinéa du I de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation, est ouverte à compter du 12 novembre 2025 pour la session Parcoursup 2025-2026. Elle est close, pour la première phase, le 11 décembre 2025 à 23 h 59 (heure de Paris) et, pour la deuxième phase, le 14 janvier 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Pour les formations dispensées par la voie de l'apprentissage, le paramétrage des caractéristiques peut intervenir au-delà des dates limites mentionnées à l'alinéa précédent.

Article 2 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et au Bulletin officiel chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 25 septembre 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Olivier Ginez

Nomination

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation par intérim pour la région Île-de-France

NOR : MENR2525437A

→ Arrêté du 5-9-2025

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 septembre 2025, Avner Bar-Hen, professeur du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), est nommé délégué régional académique à la recherche et à l'innovation par intérim pour la région Île-de-France, à compter du 15 septembre 2025.

Nomination

Directeur de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB-Bretagne INP)

NOR : MENS2526147A

→ Arrêté du 16-9-2025

MENESR – DGESIP-B1-1

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 septembre 2025, Sébastien Chambres, enseignant vacataire, est nommé directeur l'École nationale d'ingénieurs de Brest, école interne de Bretagne-INP, pour un mandat de cinq ans, à compter du 17 septembre 2025.

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé – Modification

NOR : MENS2526186A

→ Arrêté du 5-9-2025

MENESR – DGESIP A1-5

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 septembre 2025, Jean Charroin, président de la fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (Fésic), est nommé membre du comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé (CCESP), en remplacement de Philippe Choquet.

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice)

NOR : MENR2524903V

→ Avis

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Est déclaré vacant depuis le 1^{er} mars 2025 au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'emploi de délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, référent ou référente pour les sites universitaires de Nice-Sophia Antipolis et Toulon. Le poste est localisé à Nice.

Le poste est implanté administrativement à Nice, au rectorat, en tant qu'antenne délocalisée de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le siège est au rectorat de région académique à Aix-en-Provence.

Le délégué régional académique adjoint exercera ses fonctions sous l'autorité du délégué régional académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, lequel relève de l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et, par délégation de celle-ci, du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les démarches et actions que mène le délégué régional adjoint s'inscrivent dans le cadre de cette relation. Il participera aux missions transversales de la délégation et sera plus particulièrement chargé des relations de proximité dans le périmètre des deux sites universitaires de Nice-Sophia Antipolis et Toulon, notamment avec les partenaires publics et privés de la recherche et de l'innovation. Le délégué régional académique adjoint s'appuiera sur l'expertise administrative et financière de la direction régionale académique à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, qui lui apportera son soutien sur l'ensemble des dossiers qu'il aura en charge.

La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation est notamment amenée à travailler en étroite collaboration avec non seulement les services du rectorat de région académique mais aussi ceux de la préfecture de région dans le cadre d'une démarche interministérielle. Il s'agira aussi d'interagir avec les services du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation afin de concerter les actions de l'État et du conseil régional.

Le délégué régional académique adjoint sera appelé à contribuer à toutes les missions de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, telles que mentionnées dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche, et notamment :

- éclairer les autorités de l'État sur les enjeux de recherche et d'innovation du territoire et être en mesure de proposer des démarches de mise en œuvre de politiques publiques ;
- contribuer, en lien avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recteur de région académique, le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et le préfet de région, à la structuration territoriale de la recherche dans les universités, les organismes de recherche et autres dispositifs issus des différents volets du programme d'investissements d'avenir (PIA) ;
- participer à l'analyse des politiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en matière de recherche et d'innovation, notamment à travers les différents dialogues (dialogues de performance, contrats d'objectifs, de moyens et de performance) organisés avec les établissements ;
- participer à la programmation et au suivi des actions du contrat de plan État-Région (CPER) en lien avec les universités, les organismes de recherche et les collectivités territoriales ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologies et suivre les structures qui y concourent (société d'accélération du transfert de technologie [Satt], incubateurs et structures de diffusion technologique – centre de ressources technologique [CRT]/cellule de diffusion technologique [CDT]/plateforme technologique [PFT]) ;
- évaluer les projets du concours de création d'entreprises innovantes (i-Lab) et ceux d'autres initiatives de l'État, notamment dans le cadre de France 2030, et de l'Europe ;
- expertiser les dossiers de crédit d'impôt recherche (CIR) et jeune entreprise innovante (JEI) en lien avec l'administration fiscale, instruire les demandes de financement de thèses convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) ;
- participer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science, ainsi qu'aux enjeux Science et Société (label Saps) en interaction avec les services du rectorat et ceux du conseil régional dans le cadre de la coordination État-Région pour la CSTI ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- interagir avec les services du conseil régional en charge de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation afin de concerter les actions de l'État et du conseil régional.

Le délégué régional académique adjoint pourra représenter le délégué dans différentes instances de la région, conseils d'administration et/ou conseils scientifiques.

Pour exercer ces fonctions, le candidat ou la candidate devra justifier d'une solide expérience professionnelle de la recherche et de son administration, d'une bonne connaissance de l'environnement universitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et tout particulièrement du territoire azuréen, et des organismes de recherche, d'un intérêt pour les

problématiques de transfert de technologies et d'entrepreneuriat, pour les démarches de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ainsi que pour les enjeux Science et Société.

Qualités relationnelles, sens du collectif, capacités rédactionnelles, sens de la diplomatie, capacité à rendre compte et à partager l'information, réactivité et disponibilité sont attendues.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique adjoint, il pourra percevoir une indemnité de fonction qui se compose d'une part fixe annuelle et d'une part variable annuelle telles que prévues par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permettra d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche, sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et/ou au sein de l'espace européen, et d'autre part, d'un curriculum vitae (CV) détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par messagerie électronique aux adresses suivantes : ce.recteur-delegue-esri@region-academique-paca.fr/jean-luc.parrain@recherche.gouv.fr/ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Tous les renseignements sont disponibles :

au rectorat de région académique (jean-luc.parrain@recherche.gouv.fr)

ou au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).

Vacance de poste

Délégué régional académique adjoint ou déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Normandie

NOR : MENR2524906V

→ Avis

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Est déclaré vacant depuis le 1^{er} juin 2025 au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'emploi de délégué régional académique adjoint à la recherche et à l'innovation pour la région Normandie. Le poste est implanté administrativement au rectorat de région académique, site de Rouen ou site de Caen.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche. Possédant des locaux à Rouen et à Caen, la délégation Normandie est composée du délégué régional, d'un délégué régional adjoint, de deux chargés de mission et d'une assistante.

En lien étroit avec la direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, la délégation régionale Normandie est chargée de l'action déconcentrée de l'État sur la région académique Normandie dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Le délégué régional est chargé d'assister le recteur de région académique dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Le délégué régional conseille également le préfet de région en matière de recherche et d'innovation.

La délégation régionale intervient en région académique Normandie sur les missions suivantes :

- contribuer à la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en cohérence avec la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- soutenir les opérations structurantes concernant des équipements de recherche, notamment via les contrats État-Région (CPER) recherche et innovation ;
- soutenir l'innovation et le transfert de technologie vers les entreprises et suivre les structures qui y concourent (pôles universitaires d'innovation [PUI], société d'accélération du transfert de technologies [Satt], incubateurs, centre de ressources technologiques [CRT], instituts Carnot, etc.) ;
- expertiser des projets de recherche et d'innovation (crédit impôt recherche [CIR] et jeune entreprise innovante [JEI] en lien avec l'administration fiscale) et des financements relatifs aux conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre), en lien avec l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) ;
- assurer le suivi des projets France 2030 et des projets européens en lien avec la préfecture et le rectorat ;
- participer au dispositif régional de sécurité économique et de protection du patrimoine scientifique et technique ;
- participer à la diffusion de la CSTI, en particulier à travers la coordination régionale de la Fête de la science.

La délégation régionale interagit également avec les services du conseil régional (et des collectivités territoriales) pertinents afin d'aider à la concertation des actions de l'État et des collectivités en recherche et innovation.

Le délégué régional académique adjoint pourra être mobilisé sur tout ou partie des missions de la délégation régionale, en fonction de ses compétences et connaissances parmi les sujets suivants :

- veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Il sera également en charge des relations de proximité avec les partenaires de la recherche et de l'innovation en Normandie. Le poste sera basé dans les locaux de Caen ou de Rouen à la délégation régionale. Des déplacements sont à prévoir en région Normandie pour participer avec le délégué régional et/ou les autres membres de la délégation aux réunions, rencontres et manifestations auprès d'acteurs de la recherche et de l'innovation de la région.

Il pourra être amené à représenter le délégué régional dans différentes instances et comités liés à la recherche et à l'innovation sur l'ensemble de la région Normandie.

Les sujets suivis concernent toutes les disciplines et problématiques de recherche et d'innovation, et nécessitent de la curiosité, de l'ouverture d'esprit, et une capacité d'apprentissage et d'adaptation.

Pour exercer ces fonctions, il devra justifier d'une solide expérience professionnelle de la recherche et/ou de l'innovation et de son administration, d'une connaissance de l'écosystème recherche-innovation, si possible en région Normandie, et d'un

intérêt pour les questions suivies par la délégation Normandie. Il devra aussi avoir d'excellentes qualités relationnelle et rédactionnelle, avoir le sens de la diplomatie, savoir rendre compte et partager l'information, faire preuve de réactivité, être mobile dans la région Normandie.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent.

Il sera nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique adjoint, il pourra percevoir une indemnité de fonction prévue par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022, qui se compose d'une part fixe d'un montant annuel brut de 9 000 euros maximum et d'une part variable d'un montant annuel brut de 3 000 euros maximum.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par messagerie électronique aux adresses suivantes :

- annie-claude.gaumont@recherche.gouv.fr
- ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Tous les renseignements sont disponibles au rectorat de région académique Normandie (annie-claude.gaumont@recherche.gouv.fr) ou au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).